

1. Identification du produit et de l'entreprise

1.1. Identificateur du produit.

Nom du produit

MORTIERS DE CIMENT SEC ET DE CHAUX

1.2. Utilisation du produit.

Nos mortiers sont dûment certifiés pour une utilisation dans les travaux de maçonnerie (selon UNE-EN 998-2) et d'enduits et enduits (selon UNE-EN 998-1), dans la Communauté européenne.

1.3. Identification de l'entreprise de fabrication.

AYMAR S.A.U. Usine et Bureaux. Ctra. C-35, Km 58 · Ap. Correos nº1. 08470 SANT CELONI (Barcelona).

Tel. (+34) 93 867 00 00

aymar@aymarsa.es

www.aymarsa.es

1.4. Numéro de téléphone d'urgence.

Institut National de Toxicologie : 915 62 04 20

2. Identification des dangers

2.1. Classification.

Irritation cutanée, catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Blessures oculaires graves, catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Irritation des voies respiratoires, catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H335)

2.2 Éléments d'étiquette.

Réglementation (CE) n o 1272/2008

Pictogrammes :	  <p>GHS05 Corrosion</p> <p>GHS07 Attention</p>
Phrases H:	<p>H318 : Provoque de graves lésions oculaires.</p> <p>H315 : Provoque une irritation de la peau</p> <p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires</p>

Phrases P:	<p>Conseils de précaution-Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation • P280: Portez des gants/vêtements/lunettes de protection/masque. <p>Conseil de précaution-Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • P302+P352+ P333+P313: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. • P321: Un traitement spécifique est nécessaire • P362 + P364: Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. • P305+P351+P338 + P310: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si vous en avez une, et c'est facile. Continuez à clarifier. Si l'icône irritation oculaire : Consulter un médecin. <p>Conseils de précaution - Stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le récipient bien fermé. • P501: Éliminez le contenu ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales
------------	--

2.2. Autres dangers :

Non pertinent

Environnement

Le mortier ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, à condition que les considérations énoncées aux paragraphes 12 et 13 de la section Renseignements écologiques et considérations relatives à l'élimination soient respectées.

Informations complémentaires :

Le produit commercialisé est pauvre en chromates en tant que tel ou en raison de la réduction de sa teneur en chrome VI soluble dans l'eau.

3. Composition/informations sur ses composants

3.1. Composition.

Mélange de ciments, d'agrégats et d'additifs.

3.2. Composants dangereux :

Composant	N° CAS	N° EINECS	Concentration %	Symbole de danger	Phrases H
Ciment	65997-15-1	266-043-4	< 15	GHS05, GHS07	H318, H315, H335
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	< 5	GHS05, GHS07	H318, H315, H335

4. Premiers secours

4.1. Description de Premiers secours.

Inhalation

Déplacer la source de contamination ou déplacer la victime dans un endroit où il y a de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'irritation, nettoyez la zone touchée avec un jet d'eau tiède, laissez couler doucement l'eau pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.

Contacts oculaires

Nettoyez immédiatement le(s) œil(s) contaminé(s) avec un jet d'eau tiède, laissez couler doucement l'eau pendant 10 minutes en gardant la ou les paupières ouverte(s). Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne donnez jamais rien par la bouche, si la victime perd connaissance, si elle est inconsciente ou si elle est convulsée. Rincez-vous abondamment la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Donnez à la victime 240 à 300 ml d'eau à boire pour diluer la matière dans l'estomac. Consultez immédiatement un médecin.

Prévoir des mesures générales de soutien (chaleur, confort et repos). Si la situation s'aggrave, transférez le patient au centre antipoison le plus proche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Aucun symptôme ni effet retardé

4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux à administrer immédiatement.

Non pertinent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction.

Produit ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation à la suite d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriée, utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalents (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection contre l'incendie (R.D. 1942/1993 et modifications ultérieures).

Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'utiliser de l'eau de jet comme agent extincteur.

5.2. Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :

À la suite de la combustion ou de la décomposition thermique, des sous-produits de réaction (CO₂, CO, NO_x,...) sont générés qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie.

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire autonome. Disposer d'un minimum d'installations ou d'éléments d'action d'urgence (couvertures ignifuges, trousse de secours portable,...) conformément au R.D.486/1997 et amendements ultérieurs

5.4. Dispositions supplémentaires.

Agir conformément au Plan d'urgence interne et aux Fiches d'information sur les mesures à prendre en cas d'accident et d'autres situations d'urgence.

Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, conteneurs frigorifiques et réservoirs de stockage pour les produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de BLEVE en raison de températures élevées. Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles.

Évitez de respirer la poussière. Utilisez une protection respiratoire dans les endroits mal ventilés.

Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Portez des lunettes de protection, des vêtements de travail appropriés et des gants de sécurité imperméables.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Évitez de contaminer les drains, les eaux de surface et les eaux souterraines.

6.3. Méthodes de nettoyage.

Collecter par des moyens mécaniques en évitant la formation de poussière.

Nettoyez abondamment la zone tachée avec beaucoup d'eau.

Éliminer les déchets récupérés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Après prise, le produit peut être évacué en tant que déchet inerte.

6.4. Référence à d'autres articles.

Voir les sections 8 et 13.

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

L'approvisionnement de ce matériau s'effectue dans des sacs en papier, en plastique ou en vrac.

Dans les locaux où le produit est manipulé, une bonne ventilation doit être garantie.

Évitez les nuages de poussière lors de la manipulation. Si c'est inévitable, portez des lunettes de protection approuvées et un masque anti-poussière.

Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités possibles.

Gardez le récipient bien fermé et à l'abri de l'exposition à l'air et à l'humidité. Stocker dans un endroit sec et frais, loin de la zone de travail normale et des matériaux incompatibles.

Risque d'ensevelissement : pour prévenir le risque d'ensevelissement ou d'étouffement, ne pénétrez pas dans des espaces confinés tels que des silos, des conteneurs, des cuves ou d'autres récipients utilisés pour le stockage ou contenant du mortier sans prendre les mesures de sécurité appropriées. Le mortier peut s'accumuler ou adhérer aux murs des espaces confinés et peut se détacher.

7.3. Utilisations finales spécifiques.

Dans les mortiers traités avec un agent réducteur au chrome VI, l'efficacité de l'agent réducteur diminue avec le temps. Par conséquent, les sacs et les bordereaux d'expédition doivent comporter des informations sur la période d'efficacité (date de péremption, demi-vie) pendant laquelle le fabricant garantit que l'agent réducteur continuera à maintenir le niveau de chrome VI en dessous de la limite réglementaire de chrome VI soluble dans l'eau. De plus, des conditions d'entreposage appropriées doivent être indiquées pour maintenir l'efficacité de l'agent réducteur.

8. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Substances incluses dans la « Liste d'exposition professionnelle aux agents chimiques en Espagne » de l'INSHT :

Composant	N° CAS	N° EINECS	Type	Valeur limite
Ciment Portland	65997-15-1	266-043-4	VLA-ED Fraction respirable (8 heures)	4 mg/m ³
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	VLA-ED (8 Heures) VLA-EC (15 minutes)	1 mg/m ³ 4 mg/m ³

8.2. Commandes d'exposition.

Généralités :

Pendant les travaux, dans la mesure du possible, évitez de vous agenouiller dans du béton ou du mortier frais. S'il est absolument nécessaire de s'agenouiller pour effectuer les travaux, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle étanche (genouillères imperméables) est obligatoire. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant les travaux de mortier pour éviter qu'il n'entre en contact avec la peau ou la bouche. Une fois le travail de mortier terminé, les travailleurs doivent se laver, se doucher et il est conseillé d'utiliser des crèmes hydratantes. Enlevez tous les vêtements tachés (vêtements, chaussures, montres, etc.) et nettoyez-les avant de les réutiliser.

Protection respiratoire :

Utilisez un protecteur respiratoire approuvé pour éviter l'inconfort dû à la poussière. Les limitations d'utilisation du protecteur d'haleine sont spécifiées par l'organisme de certification et le fabricant.

Protection des yeux :

Pour éviter les risques de poussière et de projections sur les yeux, des lunettes de sécurité doivent être utilisées.

Protection de la peau :

Des gants imperméables, des protections corporelles, etc. devront nécessairement être portés. Se laver les mains pendant les arrêts et à la fin des travaux

Contrôle de l'exposition environnementale :

Selon la technologie disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Aspect :	Granulés et poudres
Odeur :	Inodore
PH en solution aqueuse :	11-13
Masse volumique apparente :	1,4-2 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	Le produit est partiellement soluble
Point d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Point de fusion :	> 1000°C.
T. Auto-allumage :	Non applicable
T. décomposition :	Non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité.

On ne s'attend pas à des réactions dangereuses si les instructions techniques pour le stockage des produits chimiques sont respectées. Voir section 7.

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans des conditions de stockage à sec et une fois pris.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans les conditions ci-dessus, aucune réaction dangereuse n'est attendue qui pourrait produire une pression ou des températures excessives.

10.4. Conditions à éviter.

L'exposition à l'humidité avant l'application peut entraîner le durcissement du produit.

10.5. Matériaux à éviter.

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Inconnu

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

Il n'existe pas de données expérimentales sur le mélange lui-même en ce qui concerne les propriétés toxicologiques. Lors de la classification du danger d'effets corrosifs ou irritants, il a été tenu compte des recommandations figurant au point 3.2.5 de l'annexe VI du R.D.363/1995 (directive 67/548/CE), aux paragraphes b) et c) de la section 3 de l'article 6 du R.D.255/2003 (directive 1999/45/CE) et au point 3.2.3.3.5. de l'annexe I du règlement CLP.

Effets dangereux sur la santé :

Inhalation :	Il peut irriter le système respiratoire. Les symptômes sont : des éternuements et une légère irritation nasale.
Contact avec la peau :	Il peut provoquer des irritations et des brûlures caustiques.
Contact visuel :	Légère irritation. Les symptômes sont des larmoiements et des irritations.
Ingestion :	En cas d'ingestion, il peut provoquer une irritation du tube digestif et des douleurs abdominales.

Effets aigus :

Contact visuel :	Le contact direct avec le mortier peut endommager la cornée en raison d'un stress mécanique, d'une irritation et d'une inflammation immédiate ou retardée. Le contact avec de grandes quantités de mortier (poudre ou éclaboussures de pâtes fraîches) peut produire des kératoplasties de différentes considérations.
Contact avec la peau :	Le mortier peut irriter la peau humide car les pâtes de ciment ont un pH élevé. Le contact avec la peau sans protection adéquate avec des pâtes de mortier peut entraîner des lésions du derme telles que des fissures ou des brûlures caustiques sans aucun symptôme préalable.
Toxicité cutanée aiguë :	Paramètres de test, lapin, 24 heures de contact, 2 000 mg/kg de poids corporel - pas de mortalité.
Ingestion :	En cas d'ingestion importante, le mortier peut provoquer des irritations et des douleurs au niveau du tube digestif.
Inhalation :	Le mortier et le pilon peuvent provoquer une irritation de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition à des concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peut provoquer de la toux, des éternuements et un essoufflement.

Effets chroniques :

Inhalation :	L'exposition chronique à des concentrations de poussières respirables supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle peut entraîner une toux, un essoufflement et une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).
Cancérogénicité :	Aucune relation de cause à effet n'a été établie entre l'exposition au mortier et le développement du cancer.
Dermatite de contact/ Effets sensibilisants :	Certaines personnes exposées à de la pâte de mortier fraîche peuvent développer de l'eczéma, causé soit par une dermatite de contact induisant un pH élevé, soit par une réaction immunologique au chrome VI entraînant une dermatite de contact allergique (Référence (4)). La réaction provoquée est une combinaison de ces deux mécanismes et ses effets peuvent aller d'une éruption cutanée légère à une éruption cutanée sévère dermatite. Il est souvent difficile de poser un diagnostic précis. Dans les mortiers contenant de l'agent réducteur au chrome VI, à condition que leur période d'efficacité garantie par le fabricant (périodes indiquées sur le sac ou le bon de livraison) ne soit pas dépassée, il est peu probable qu'un effet sensibilisant se développe.

Aggravation de maladies antérieures dues à l'exposition :

L'inhalation de poussière de mortier peut aggraver les symptômes de maladies précédemment diagnostiquées telles que les pathologies respiratoires, l'emphysème, l'asthme, les pathologies oculaires et les pathologies cutanées.

12. Informations écologiques

Il n'y a pas d'effets négatifs connus sur l'environnement une fois que le produit a pris.
Le matériau de prise est un matériau stable qui fixe ses composés et les rend insolubles.
Le déversement du produit dans l'eau peut entraîner une augmentation du pH.
Non biodégradable.

12.1. Toxicité.

Non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité.

Non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Non déterminé

12.4. Mobilité sur le terrain.

Non décrit

12.5. Résultats de titrage PBT et mP.

Sans objet

12.6. Autres effets secondaires.

Sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets. Produit :

Suivant les réglementations locales en vigueur en tant que déchets de construction. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

Contenants et emballages :

Les contenants et les emballages vides peuvent être recyclés.

Les contenants et les emballages contenant le produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations sur le transport

Marchandises non dangereuses.

Non soumis à la classification et à l'étiquetage du transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Législation et réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Substances candidates à l'autorisation dans le règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent Règlement

(CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non pertinent

Substances actives qui n'ont pas été inscrites à l'annexe I ou à l'annexe IA de la directive 98/8/CE : Non pertinent

Règlement (CE) n° 689/2008 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux : Non pertinent

Restrictions à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII du règlement REACH) :

Non pertinent

Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé que les informations recueillies dans cette fiche de données de sécurité soient utilisées comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

Autres lois :

Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. Autres informations

Modifications par rapport à la fiche de données de sécurité précédente qui affectent les mesures de gestion des risques :

La mention de danger « H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée » et les mises en garde correspondantes sont supprimées, car le ciment est déclassifié comme sensibilisant cutané, selon la FDS du fournisseur.

Le pourcentage de concentration de composants dangereux de ciment et de chaux pris en compte dans les produits entrant dans le champ d'application de la présente FDS est réduit.

Conseils en matière de formation : Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que l'étiquetage du produit

Phrases en H complètes de la section 3 :

H318 : Provoque de graves lésions oculaires.

H315 : Provoque une irritation de la peau

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et les lois CE et nationales en vigueur, car les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans avoir d'abord une instruction écrite pour son fonctionnement. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux exigences établies dans la législation.



Usine et Bureaux

Ctra. C-35, Km 58 - Ap. Correos nº1
08470 SANT CELONI (Barcelona)

Tel. (+34) 93 867 00 00

aymar@aymarsa.es
www.aymarsa.es

